

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 25 JANVIER 1993

Assemblée Générale dont la tenue a eu lieu dans la salle de réunion de la Grande-Terre à Venelles, sous la présidence de Monsieur DUCA, Président de l'association syndicale, à laquelle étaient présents ou représentés 24 propriétaires.

## A L'ORDRE DU JOUR

### 1) BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 1992 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'ensemble des participants et apparentés, soit 24 mandats ont approuvé la gestion financière 1992 et donné leur quitus.

### 2) RENOUELEMENT DU CONSEIL SYNDICAL

Les membres du bureau renouvellent leur mandat à l'exception de Mesdames DECANIS et MANGIARACINA.

Le bureau pour l'année 1993 est donc constitué de la manière suivante :

|                |   |                    |
|----------------|---|--------------------|
| PRESIDENT      | : | Mr DUCA            |
| VICE-PRESIDENT | : | Mr MARTIN-CHARTRIE |
| TRESORIERE     | : | Mme MARTINEZ       |
| SECRETAIRE     | : | Mr LEONETTI        |

### 3) COTISATIONS 1993

Après vote à l'unanimité, les cotisations ont été diminuées et fixées à 600 francs pour l'année, payables en deux versements.

|                  |   |         |            |
|------------------|---|---------|------------|
| <u>ECHEANCES</u> | : | FEVRIER | 300 Francs |
|                  |   | MAI     | 300 Francs |

Chèques à déposer au 1 ou au 9  
rue Lou Redoun.

.../...

.../...

4 ) OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1993.

1) Actions à réaliser

a) A été voté l'élagage (suite à devis) des arbres sur le grand terrain (espaces verts).

b) A été votée la réfection des peintures de signalisation des parkings.

2) Action en projet

a) Faire vérifier toutes nos voiries afin de juger s'il est nécessaire d'y réaliser des travaux d'entretien ou de remise en état. Auquel cas, nous étudierons le coût et nous vous le soumettrons.

Suite aux doléances de certains, nous nous permettons de rappeler à tous les propriétaires d'animaux domestiques qu'il serait souhaitable pour vivre en bon voisinage, qu'ils prennent leurs dispositions pour que leurs animaux ne causent pas de nuisances à leurs voisins.

MERCI.

LE PRESIDENT

Y. DUCA

le 16.02.93

